

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 14851 Numéro SIREN : 393 095 757 Nom ou dénomination : BNP Paribas Antilles Guyane

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2020 sous le numéro de dépôt 26464

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-06-2020

N° DE DEPOT : 026464

N° GESTION : 1993B14851

N° SIREN : 393095757

DENOMINATION : BNP Paribas Antilles Guyane

ADRESSE : 1 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS

MILLESIME : 2019

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société anonyme

1 boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mazars

61, Rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société anonyme

1 boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Mazars

61, Rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

 <i>Risque identifié et principaux jugements</i>	 <i>Notre approche d'audit</i>
La société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur les prêts et garanties qu'elle octroie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Votre Banque constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle. Les dépréciations individuelles sont déterminées par le management en fonction des flux futurs recouvrables estimés (y compris compte tenu des garanties susceptibles d'être mises en œuvre) sur chacun des crédits concernés. Tel qu'indiqué dans les notes 3 et 4 des annexes aux états financiers, les encours bruts de prêts à la clientèle de la Banque s'élève au 31 décembre 2019 à 1 278,7 millions d'euros dont 77,5 millions d'euros de crédits douteux et douteux compromis provisionnés à hauteur de 44,9 millions d'euros. Le coût du risque de l'exercice 2019 s'établit à une charge de 2,1 millions d'euros. En conséquence, nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit sur les prêts non souverains constituaient un point clé de l'audit étant donné que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.	Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes. Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Mazars

61, Rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes et de mise à disposition du rapport de gestion, relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Mazars

61, Rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE par l'assemblée générale du 11 mai 2006 et renouvelés lors de celle du 4 mai 2011 puis celle du 10 mai 2017 pour les cabinets Deloitte & Associés et Mazars.

Au 31 décembre 2019, les cabinets Deloitte & Associés et Mazars étaient dans la 14^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Mazars

61, Rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 avril 2020

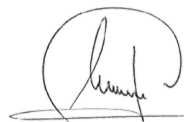
Les commissaires aux comptes

Mazars

 Signature
numérique de
Alexandra
KRITCHMAR
Date : 2020.04.27
19:05:09 +02'00'

Alexandra KRITCHMAR

Deloitte & Associés



Jean-Vincent COUSTEL

NOTE N° 1 PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux états de synthèse individuels.

Les comptes sont établis et présentés en milliers d'euros

Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable réalisé au cours de l'exercice. Les règles de présentation des comptes sont similaires à celles pratiquées lors de l'exercice précédent.

Evénements post-clôture

L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11 mars 2020. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation ont adopté diverses mesures pour lutter contre sa propagation, en imposant notamment des restrictions sur les voyages, des quarantaines, des fermetures d'entreprises et d'autres activités ainsi que le confinement de certaines zones. Ces mesures vont affecter la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et auront donc un impact important sur la croissance mondiale.

Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Alors que ces mesures gouvernementales et leurs effets sont encore en cours d'évolution, l'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité sans effet de cet événement postérieur à la date de clôture. Cette épidémie pourrait avoir des impacts plus ou moins importants sur les états financiers de l'exercice 2020. Ceux-ci dépendront notamment de la santé financière des clients avant l'épidémie et de l'efficacité des mesures de soutien gouvernemental et financier dont ils bénéficieront et de l'ampleur des dommages affectant leurs activités commerciales ou leurs effectifs.

Alors que l'effet de ces événements sur BNP Paribas Antilles-Guyane est largement imprévisible dans la mesure où la pandémie continue de se propager, ces impacts concerneront principalement le niveau des pertes de crédit attendues et l'évaluation des actifs. Ils seront atténués par les effets de l'ensemble des mesures contracycliques.

Situation de liquidité de BNP Paribas Antilles-Guyane

Les accords de refinancement avec le groupe BNP Paribas dans le cadre de la gestion actif-passif permettent à BNP Paribas Antilles-Guyane de respecter les ratios réglementaires de liquidité.

PRINCIPES COMPTABLES

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

BNP Paribas Antilles-Guyane applique le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit du groupe BNP Paribas. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière immobilière, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Ces garanties sont notamment constituées de garanties hypothécaires et nantissements obtenus par la banque pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur conclue à des conditions hors marché donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprise au résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance. Lorsque tous les recours par voie judiciaire et amiable ont été épuisés et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées sous la rubrique "Coût du risque".

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts » tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas Antilles-Guyane qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas Antilles-Guyane relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas Antilles-Guyane, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique «Provisions» du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables), les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC les titres sont classés dans les catégories suivantes: titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

BNP Paribas Antilles-Guyane ne comptabilise à son bilan que des autres titres détenus à long terme ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées.

• *Autres titres détenus à long terme*

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas Antilles-Guyane entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés au compte de résultat dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas Antilles-Guyane dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas Antilles-Guyane. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas Antilles-Guyane est supérieur ou égal à 10%.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas Antilles-Guyane dispose d'un contrôle exclusif ou conjoint avec d'autres entités du groupe BNP Paribas.

Les titres détenus dans ces catégories sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition.

Les dividendes sont enregistrés au compte de résultat dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les titres sont tous évalués à la clôture de l'exercice pour déterminer individuellement leur valeur d'utilité, sur la base notamment de la quote-part de la situation nette comptable après distribution des dividendes ajustée des charges constatées d'avances, des charges à répartir sur plusieurs exercices, des produits constatés d'avance et des subventions d'investissements de la société dont ils relèvent ou une valeur de transaction connue.

L'appréciation de la valeur économique des sociétés entre aussi en considération pour la constatation de dépréciations éventuelles. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, pouvant résulter de cette évaluation, donnent lieu, le cas échéant, à une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition augmentée des coûts directement attribuables d'installation ou d'adaptation (logiciels).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les immobilisations sont constituées :

gros œuvre / structure	60
façade / couverture	25
aménagements, agencements	10
installations générales et techniques	entre 10 et 15
climatisation	10
logiciels	entre 3 et 5
logiciels d'infrastructure	8
matériels de transport	5
matériels divers	5
meubles	5
matériels et accessoires informatiques	5
photocopieurs	5
coffres forts	20

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an. Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Provisions non liées à des opérations bancaires

BNP Paribas Antilles-Guyane constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Coût du risque

La rubrique "Coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion sur la base des cours officiels de fin d'exercice, des actifs en devises détenus d'une façon durable sont inscrits dans les comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs (pour les actifs financés en euros) ou sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants (pour les actifs financés directement en devises).

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas Antilles-Guyane enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de Personnel ».

Impôts

Le taux de 28% d'impôt sur les bénéfices a été appliqué pour la partie inférieure à 500 000 euros et 31% pour la partie supérieure. .

La banque a également tenu compte de la contribution de 3.3% pour déterminer l'impôt dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Enfin, BNP Paribas Antilles-Guyane est fiscalement intégrée dans le groupe BNP PARIBAS SA.

Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Antilles-Guyane sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués notamment par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Antilles-Guyane, par les primes de fin de carrière.

• *Avantages à court terme*

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- *Avantages à long terme*

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées, le cas échéant, sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

- *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas Antilles-Guyane résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés de BNP Paribas Antilles-Guyane ainsi que les régimes de retraite complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Antilles-Guyane et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Antilles-Guyane est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Ces avantages sont calculés par le groupe BNP Paribas.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Depuis le 1^{er} janvier 2013, BNP Paribas Antilles-Guyane applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, la méthodologie du « corridor » a été abandonnée et les écarts actuariels sont désormais comptabilisés intégralement.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est donc représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

La provision relative aux indemnités de fin de carrière est calculée par différence entre l'engagement déterminé et la valeur vénale des fonds investis auprès du groupe AXA avec lequel a été conclu un contrat de gestion des indemnités.

Enregistrement des produits et charges

Les produits et charges sont enregistrés selon le principe de la séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts. Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service (notamment les frais de mise en place lors de l'octroi de crédits immobiliers) sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC et aux principes retenus par le groupe BNP Paribas pour ses activités de Banque de Détail, la filiale BNPP Antilles-Guyane étale les frais de dossier de crédit consommation et les commissions apporteurs d'affaires.

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE
ACTIF
BILAN

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2018	31/12/2019
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	773 848	945 082
- Caisse, Banques Centrales	40 451	129 047
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Créances sur les établissements de crédit	733 397	816 035
.Comptes ordinaires	140 667	110 120
.Comptes et prêts	592 730	705 915
. Opération de pensions	0	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 135 848	1 233 773
- Créances saines sur la clientèle	1 105 732	1 201 217
.Créances commerciales	1 405	1 213
.Comptes débiteurs	49 560	47 955
.Autres crédits	1 054 767	1 152 049
- Créances douteuses et douteuses-compromises	30 116	32 557
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 750	5 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	621	665
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 571	14 485
AUTRES ACTIFS	5 980	6 036
COMPTES DE REGULARISATION	37 779	18 518
TOTAL DE L'ACTIF	1 971 397	2 223 560
HORS BILAN		
Engagements de financement donnés	60 745	74 638
Engagements de garantie donnés	132 892	115 206

NOTEN° 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2018			31/12/2019		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Caisse,Banques Centrales <i>.dt intérêts courus</i>	40 451		40 451	129 047		129 047
Effets publics et valeurs assimilées <i>.dt intérêts courus</i>						
Créances sur les établissements de Crédit	733 397		733 397	816 035		816 035
- Comptes ordinaires	140 667		140 667	110 120		110 120
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	49 204		49 204	35 513		35 513
<i>.dt intérêts courus</i>	748		748	735		735
- Comptes et prêts	592 730		592 730	705 915		705 915
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	590 087		590 087	703 030		703 030
<i>.dt intérêts courus</i>	2 643		2 643	2 885		2 885
- Opérations de pension <i>.dt intérêts courus</i> . Valeurs reçues en pension ou achetées ferme						
TOTAL <i>.dt intérêts courus</i>	773 848 3 391		773 848 3 391	945 082 3 620		945 082 3 620

NOTE N° 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d' euros au 31 Décembre	31/12/2018			31/12/2019		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
- Crédits sains	1 105 732		1 105 732	1 201 217		1 201 217
.Créances commerciales	1 405		1 405	1 213		1 213
.dt intérêts courus						
Sociétés	1 405		1 405	1 213		1 213
Entrepreneurs Individuels						
Particuliers						
Autres						
.Comptes débiteurs	49 560		49 560	47 955		47 955
.dt intérêts courus	23		23			
Sociétés	41 947		41 947	40 147		40 147
Entrepreneurs Individuels	1 212		1 212	1 111		1 111
Particuliers	6 323		6 323	6 148		6 148
Autres	54		54	549		549
.Autres crédits	1 054 767		1 054 767	1 152 049		1 152 049
.dt intérêts courus	1 188		1 188	1 182		1 182
Sociétés	545 630		545 630	626 273		626 273
Entrepreneurs Individuels	9 261		9 261	9 682		9 682
Particuliers	487 313		487 313	502 376		502 376
Autres	11 375		11 375	12 536		12 536
.Restructurés						
.dt intérêts courus						
- Douteux et Douteux compromis	89 580	59 464	30 116	77 452	44 895	32 557
douteux	19 714	6 931	12 783	19 630	5 817	13 813
.dt intérêts courus	3 469	3 469		1 616	1 616	
.dt effets désactualisation	1 036		1 036	762		762
douteux compromis	69 866	52 533	17 333	57 822	39 078	18 744
.dt intérêts couru						
.dt effets désactualisation	12 040		12 040	10 185		10 185
TOTAL	1 195 312	59 464	1 135 848	1 278 668	44 895	1 233 773
.dt intérêts courus	4 680	3 469	1 211	2 798	1 616	1 182

NOTE N°4 - PROVISIONS SUR CREANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d' Euros au 31 Décembre	Encours de dépréciations au 31/12/2018	Dotations aux dépréciations de l'exercice a	Reprises sur dépréciations disponible de l'exercice b	Utilisations des dépréciations de l'exercice c	Encours des dépréciations au 31/12/2019
PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	59 464	7 096	4 565	17 100	44 895
- sur Caisse, instituts d'émission et sur concours aux établissements de crédits					
- sur opérations avec la clientèle (1)	59 464	7 096	4 565	17 100	44 895
encours douteux et douteux compromis Sociétés	15 921	4 358	2 740	11 099	6 440
encours douteux et douteux compromis E.I.	29 750	236	307	3 063	26 616
encours douteux et douteux compromis Particuliers	13 785	2 498	1 513	2 914	11 856
encours douteux et douteux compromis Autres	8	4	5	24	-17
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 642	914	342	624	1 590
- sur engagements par signature	226				226
encours douteux et douteux compromis Sociétés	226				226
encours douteux et douteux compromis E.I.					
encours douteux et douteux compromis Particuliers					
encours douteux et douteux compromis Autres					
- provision pour litiges divers (2)	1 416	914	342	624	1 364
TOTAL	61 106	8 011	4 907	17 725	46 485

Coût du risque (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2019
Créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations (4)	(882)	(975)
Créances irrécupérables couvertes par des dépréciations (3)	(7 643)	(17 100)
Dépréciations sur créances douteuses utilisées	7 643	17 100
Constitution de dépréciations sur créances douteuses	(9 167)	(6 332)
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	4 032	4 623
Récupération sur créances amorties	997	520
TOTAL	(5 020)	(2 164)

(1) Dans ces montants, figurent les dotations (765 K€) intérêts créances douteuses classées en PNB

(2) Dotations et Reprises de provisions pour risque administratif reclassées en PNB respectivement pour (914 K€) et (909 K€);

(3) Dont abandon effet désactualisation pour 3 335 K€

(4) dont pertes non couvertes provisions passifs éventuels pour 4 k€

NOTE N° 5 - REPARTITION DES CREANCES SAINES PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d' Euros au 31 Décembre	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle comprise entre 3 mois et 1 an	Durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2019
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	345 520	53 562	243 000	303 000	945 082
- Caisse, Banques Centrales	129 047				129 047
- Effets publics et valeurs assimilées					
- Créances sur les établissements de crédit (1)	216 473	53 562	243 000	303 000	816 035
.Comptes ordinaires	110 120				110 120
.Comptes et prêts	106 353	53 562	243 000	303 000	705 915
.Opérations de pension					
.Prêts subordonnés					
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	101 065	115 210	469 588	515 354	1 201 217
- Créances sur la clientèle (2)	101 065	115 210	469 588	515 354	1 201 217
.Comptes débiteurs	47 955				47 955
.Créances commerciales et autres crédits <i>dt Prêts d'épargne-logement</i>	53 110 4	115 210 10	469 588 14	515 354	1 153 262 28
.Opérations de pension					
.Prêts subordonnés					
.Restructurés					
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées					
TOTAL	446 585	168 772	712 588	818 354	2 146 299

(1) Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent au 31 décembre 2019 à 110 120 Keuros contre 140 667 Keuros au 31 décembre 2018.

(2) nous n'avons pas de crédit à durée indéterminée sur la clientèle

**NOTE N° 6 - TITRES A REVENUS VARIABLES, TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME**

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2018			31/12/2019		
	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
ACTIONS ET TITRES A REVENU VARIABLE		0	0			
- Titres de placement		0	0			
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES						
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 762	4 750	46 641	5 009	5 000	46 058
- Titres de participation non cotés évalués selon :	4 762	4 750	46 641	5 009	5 000	46 058
La situation nette (1)	2 928	2 915	4 971	2 928	2 919	5 197
La valeur de transaction	610	610	40 445	594	594	39 373
Le coût de revient	1 225	1 225	1 225	1 487	1 487	1 487
- Titres cotés <i>Portefeuille évalué par référence à la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice</i>						
TOTAL	4 762	4 750	46 641	5 009	5 000	46 058

(1) Situation nette après distribution des dividendes et ajustement des charges constatées d'avance, charges à répartir sur plusieurs exercices, produits constatés d'avance et subvention d'investissement

NOTE N° 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES, INCORPORELLES ET CORPORELLES											
En milliers d' Euros au 31 décembre	MONTANT BRUT DEBUT 2019	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	ACQUISITIONS (1)	CESSIONS (1)	MONTANT BRUT FIN 2019	CUMUL DEPRECIATIONS DEBUT 2019	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL DEPRECIATIONS FIN 2019	MONTANT NET FIN 2019
Parts dans les entreprises liées											
Participations et autres titres détenus à long terme	4 762		273	26	5 009	12			3	9	5 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 762		273	26	5 009	12			3	9	5 000
- Immobilisations incorporelles	10 267	1	125		10 393	9 700		63		9 763	630
- Immobilisations en cours	54	-30	12		36						36
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 321	-29	136		10 429	9 700		63		9 763	665
- Terrains et constructions	39 322	625	485	17	40 416	30 724		1 370		32 094	8 322
- Equipement, mobilier, installation	14 741	75	524		15 340	11 996		846		12 842	2 498
- Immobilisations en cours	1 227	-671	3 109		3 665						3 665
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 290	29	4 118	17	59 421	42 719		2 216		44 936	14 485
TOTAL	70 374	0	4 527	43	74 859	52 432		2 279	3	54 708	20 151

(1) Acquisitions, cessions, mouvements provenant des Immobilisations en cours

NOTE N° 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	37 779	18 518
- Comptes d'encaissement	24 731	13 190
- Produits à recevoir	1 416	1 575
- Charges constatées d'avance	282	430
- Autres comptes de régularisation débiteurs	11 350	3 323
AUTRES ACTIFS	5 981	6 036
- Débiteurs divers	5 935	5 991
. Primes payées d'avance	21	13
. Fonds de Garantie des dépôts	1 483	1 534
. Créance envers l'Etat	2 825	2 247
. Autres débiteurs divers	1 606	2 196
-Comptes de stocks et autres emplois	46	46
. Autres débiteurs divers	46	46
- Instruments conditionnels taux d'intérêt		
TOTAL	43 760	24 554

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE		
PASSIF	BILAN	
En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2018	31/12/2019
	Avant affectation du résultat	
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	67 302	327 534
- Banques Centrales	0	4
- Dettes envers les établissements de crédit	67 302	327 530
.Comptes à vue	7 302	10 529
.Comptes et emprunts à terme	60 000	317 001
.Opérations de pension	0	0
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	1 791 538	1 776 458
- Comptes à vue	1 354 963	1 351 289
- Comptes à terme	21 517	20 255
- Comptes d'épargne à régime spécial	411 412	400 855
- Autres sommes dues	3 646	4 059
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
- Bons de caisse	0	0
- Autres Dettes Représentées par un titre	0	0
AUTRES PASSIFS	12 527	12 296
COMPTES DE REGULARISATION	50 015	58 434
PROVISIONS	7 771	6 218
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	42 243	42 621
.Capital souscrit	13 829	13 829
.Primes liées au capital et réserves	54 519	54 519
.Provisions réglementées et provisions pour investissement	0	0
.Report a nouveau	-21 228	-26 105
.Résultat de l'exercice	-4 877	378
TOTAL DU PASSIF	1 971 397	2 223 560
HORS BILAN		
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus	559 968	538 523

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE
NOTE N° 9 - REPARTITION DES DETTES INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES

En milliers d' euros au 31 décembre	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise 3 mois et 1 an	Echéance comprise 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 31/12/2019
Comptes créditeurs interbancaires et assimilées	282 534	25 000	20 000		327 534
. Banques centrales	4				4
. Dettes envers les établissements de crédit	282 530	25 000	20 000		327 530
- Comptes ordinaires	10 529				10 529
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	7 054				7 054
<i>dt autres sommes dues</i>	1 227				1 227
<i>dt intérêts courus (2)</i>	9				9
- Comptes et emprunts (1)	272 001	25 000	20 000		317 001
<i>dt dettes sur entreprises liées</i>	272 000	25 000	20 000		317 000
<i>dt intérêts courus (2)</i>	1				1
- Opérations de pension .valeurs données en pension ou vendues ferme					
TOTAL	282 534	25 000	20 000		327 534

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

(2) Les intérêts courus sont, par défaut, classés en échéances de moins de 3 mois.

NOTE N ° 10 - REPARTITION DES DETTES SUR LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES, PAR DUREES RESIDUELLES

en milliers d' Euros au 31 décembre	Échéance inférieure à 3 mois	Échéance comprise entre 3 mois et 1 an	Échéance comprise entre 1 an et 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	TOTAL 31/12/2019
COMPTES CREDITEURS	1 745 611	14 048	12 771	4 028	1 776 458
- Comptes ordinaires <i>dt intérêts courus (1)</i>	1 351 289				1 351 289
- Comptes créditeurs à terme <i>dt intérêts courus (1)</i>	12 498 164	7 726	31		20 255 164
- Comptes d'épargne à regime special <i>dt intérêts courus (1)</i>	377 765	6 321	12 740	4 028	400 855
<i>dt PEL</i>	43 612	6 321	12 740	4 028	66 701
<i>dt CEL</i>	23 187				23 187
- Autres sommes dues <i>dt intérêts courus (1)</i>	4 059				4 059
- Operations de pensions					
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE					
- Bons de caisse <i>dt intérêts courus (1)</i>					
- Autres Dettes représentées par un titre					
TOTAL	1 745 611	14 048	12 771	4 028	1 776 458

(1) Les intérêts courus sont, par défaut, classés en échéances de moins de 3 mois.

NOTE N° 11- COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	50 015	58 434
- Comptes indisponibles sur opération de recouvrement	6 942	3 539
- Charges à payer	18 777	20 497
- Produits constatés d'avance	2 448	2 135
- Compte d'ajustement créditeurs		0
- Autres comptes de régularisation créditeurs	21 848	32 264
AUTRES PASSIFS	12 527	12 296
- Créditeurs divers	12 527	12 296
. Sommes dues à l'administration fiscale et organismes paritaires	889	473
. Rémunération due au personnel	2 631	2 461
. Provision pour participation et intéressement	1 767	1 780
. Autres créditeurs divers	7 240	7 583
TOTAL	62 542	70 730

NOTE N° 12- PROVISIONS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2018	Dotations	Utilisations	Autres Reprises	31/12/2019
- PROVISIONS	7 771	1 471	932	2 092	6 218
- Provision pour risques d'exécution des engagements de signatures	226				226
- Provision pour indemnités de départ en retraite	126	437	122	67	373
- Provision PLAN ISIS	121	86	70	24	114
- Provision pour primes de médailles	2 399		90	1 560	749
- Provisions PEL/CEL	600			92	508
- Provision pour risques suspens commissions	811	914	567	342	816
- Provisions pour CET	1 566	33			1 599
- Provisions restructuration	512				512
- Provision redressement URSSAF	500				500
- Provision litiges personnel	295		25		271
- Provisions pour redressement fiscal	8			8	
- Provisions pour risques / litiges	606		58		549
- PROVISIONS REGLEMENTEES					
- TOTAL	7 771	1 471	932	2 092	6 218

NOTE N° 13 - AFFECTATION DU RESULTAT ET VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros au 31 décembre	31/12/2018	Affectation résultat 2018	Autres variations	31/12/2019	Affectation proposée	Après affectation proposée
CAPITAL (1)	13 829			13 829		13 829
PRIMES LIES AU CAPITAL	53 875			53 875		53 875
- prime d'émission	6 749			6 749		6 749
- prime de fusion	46 721			46 721		46 721
- prime d'apport	405			405		405
RESERVES	644			644		644
- légale	644			644		644
- réglementées (PVL T + réévaluation)						
- libres						
FRBG						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
REPORT A NOUVEAU	-21 228	-4 877	0	-26 105	378	-25 727
DISTRIBUTION DIVIDENDE						
RESULTAT	-4 877	4 877	378	378	-378	
TOTAL	42 243		378	42 621		42 621

(1) Le capital social est composé de 1 728 665 actions de 8 euros chacune

NOTE N° 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

En milliers d' Euros au 31 Décembre	31/12/2018	31/12/2019
- ENGAGEMENTS DONNES	193 637	189 845
- Engagement de financement	60 745	74 638
- Engagement de garantie	132 892	115 206
- Engagement sur titres		
- ENGAGEMENTS RECUS	559 968	538 523
- Engagement de financement		
- Engagement de garantie	559 968	538 523
- Engagement sur titres		

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

CHARGES		PRODUITS		COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)	NET	
2018	2019	2018	2019		2018	2019
				<u>PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		
(4 471)	(4 232)	37 842	37 424	<u>Intérêts et produits (charges) assimilés</u>	33 370	33 191
(91)	(61)	6 900	7 782	. Opérations avec les établissements de crédit	6 809	7 722
(4 381)	(4 172)	30 942	29 641	. Opérations avec la clientèle	26 561	25 470
				. Opérations de crédit-bail et assimilés		
				. Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre		
				. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		
		3 238	2 811	<u>Revenus des titres à revenu variable</u>	3 238	2 811
		3 238	2 811	. Dividendes et produits assimilés	3 238	2 811
		34 697	32 850	<u>Commissions : produits</u>	34 697	32 850
(3 616)	(4 459)			<u>Commissions : charges</u>	(3 616)	(4 459)
(459)	(97)	1 440	935	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation</u>	981	837
				. titres de transaction		
(459)	(97)	1 440	935	. opérations de change	981	837
				. instruments financiers		
				<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</u>		
				. titres de placement		
				. titres de l'activité de portefeuille		
		4 290	3 480	<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	4 290	3 480
(402)	(25)			<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>	(402)	(25)
(8 948)	(8 813)	81 506	77 497	PRODUIT NET BANCAIRE	72 558	68 685
(68 241)	(66 028)			<u>Charges générales d'exploitation</u>	(68 241)	(66 028)
(32 198)	(30 226)			. Frais de personnel	(32 198)	(30 226)
(1 159)	(1 325)			. Impôts et taxes	(1 159)	(1 325)
(34 884)	(34 477)			. Autres frais administratifs	(34 884)	(34 477)
(4 938)	(2 279)			<u>Dot. aux amort. et aux dépréciations s/immob. financières incorporelles et corp.</u>	(4 938)	(2 279)
(82 127)	(77 120)	81 506	77 497	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(621)	378
(17 693)	(24 407)	12 673	22 243	<u>Coût du Risque</u>	(5 020)	(2 164)
(99 820)	(101 527)	94 180	99 742	RESULTAT D'EXPLOITATION	(5 641)	(1 786)
(16)		777	2 154	<u>Gains et pertes sur actif immobilisés</u>	761	2 154
(99 836)	(101 527)	94 956	101 895	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(4 880)	368
	0	2	2	<u>Résultat exceptionnel</u>	2	2
	(1)	2	8	<u>Impôts sur les bénéfices</u>	2	7
				<u>Dotations /reprises provisions réglementées</u>		
(99 836)	(101 528)	94 960	101 906	RESULTAT NET	(4 877)	378

NOTE N° 15 - PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'Euros au 31 decembre	2018			2019		
	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	TOTAL	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	TOTAL
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 809	(631)	6 178	7 722	(587)	7 135
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	26 561	31 712	58 273	25 470	28 978	54 448
CHARGES SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
- Bons de caisse						
- Titres de créances négociables						
- Titres du marché interbancaire						
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AURES TITRES A REVENU FIXE						
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	3 238		3 238	2 811		2 811
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	981		981	837		837
- Titres de transaction						
- Opérations de change	981		981	837		837
- Instruments financiers						
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES						
- Portefeuille-titres de placement						
TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE	37 589	31 081	68 670	36 839	28 391	65 230
AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE		3 888	3 888		3 455	3 455
- Autres Produits d'exploitation bancaire		4 290			3 480	
- Autres Charges d'exploitation bancaire		(402)			(25)	
PRODUIT NET BANCAIRE	37 589	34 969	72 558	36 839	31 846	68 685

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Produits (charges) nets	
2018	2019	2018	2019		2018	2019
(91)	(61)	6 900	7 782	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	6 809	7 722
(91)	(61)	6 900	7 782	Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires	6 809	7 722
0	0	0	0	Intérêts sur valeurs reçues (données) en pension	0	0
0	0	0	0	Charges sur titres participatifs	0	0
0	0	0	0	Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	0	0
(691)	(628)	60	41	Total des Commissions	(631)	(587)
(590)	(560)	60	41	Commissions sur opérations de prêts et emprunts interbancaires	(529)	(519)
(101)	(68)	0	0	Commissions sur opérations Hors Bilan	(101)	(68)
(782)	(688)	6 960	7 823	TOTAL	6 178	7 135

NOTE N°17 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre		Net des Produits et Charges d'exploitation	
2018	2019	2018	2019			2018	2019
(4 381)	(4 171)	30 942	29 641	Total des intérêts et produits (charges) assimilés		26 561	25 470
(4 381)	(4 171)	30 942	29 641	. Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle		26 561	25 470
				. Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée			
(2 924)	(3 831)	34 636	32 809	Total des commissions et produits (charges) assimilés		31 712	28 978
(1 079)	(1 789)	18 837	17 210	. Commissions/ opérations avec la clientèle		17 758	15 421
				. Commissions/ opérations sur titres			
		132	102	. Commissions/ opérations de change		132	102
(1 845)	(2 042)	14 361	14 318	. Commissions/ prestations de services financiers		12 515	12 275
(1 845)	(2 042)	9 978	9 965	. dont commissions sur moyens de paiement		8 133	7 922
				. dont commissions sur swaps de taux d'intérêts			
		1 307	1 180	. Commissions sur opérations de hors-bilan		1 307	1 180
		63	37	. sur les engagements de financement		63	37
		1 203	1 032	. sur les engagements de garantie		1 203	1 032
		41	111	. sur instruments financiers à terme		41	111
				. Autres commissions et produits divers			
(7 305)	(8 002)	65 578	62 449	TOTAL		58 273	54 448

NOTE N° 18 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	2018	2019
REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
- Titres de placement		
- Titres d'investissement		
REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES A REVENU VARIABLE :	3 238	2 811
- Titres de participation + autres titres détenus à long terme	3 238	2 811
GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS FINANCIERES LIEES AUX PORTEFEUILLES-TITRES		
- Gains (pertes) sur titres de placement à revenu fixe		
- Résultats réalisés sur cessions		
. plus-values		
. moins-values		
- Reprise (Dotation) nette aux provisions pour dépréciation		
. dotation aux provisions pour dépréciation		
. reprise de provisions pour dépréciation		
- Gains (pertes) sur titres de transaction		
TOTAL	3 238	2 811

NOTE N° 19 - PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros au 31 décembre	2018	2019
PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	761	987
PV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	777	987
MV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	(16)	
RESULTATS DE CESSON & PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 167
- Plus-values (moins-values) de cession sur immobilisations financières		1 163
<i>. participations et parts dans les entreprises liées</i>		
<i>. autres titres détenus à long terme</i>		1 163
- Reprises de provisions pour dépréciation Immob. financières		4
<i>. titres d'investissements (issus d'un reclassement)</i>		
<i>. participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</i>		
<i>. autres titres détenus à long terme</i>		4
TOTAL	761	2 154

NOTE N° 20 - FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'Euros au 31 décembre	2018	2019
- SALAIRES ET TRAITEMENTS	(21 467)	(19 798)
- AUTRES CHARGES	(7 857)	(7 846)
- Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites (1)	(496)	(2 080)
- Dotations et reprises pour autres engagements sociaux	(216)	1 617
- Autres charges sociales	(7 199)	(7 407)
- Provisions litiges frais de personnel	55	25
- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	(1 514)	(1 425)
- Participation des salariés	(949)	(959)
- Intéressement des salariés	(565)	(466)
- IMPOTS, TAXES ET VERST. ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	(1 360)	(1 157)
TOTAL	(32 198)	(30 226)

(1) dont gain actuariel sur la dette et les placements d'indemnité de fin de carrière pour 67 k€ (en 2018 gain actuarielle de 692 k€)

NOTE N° 21 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros au 31 décembre	2018	2019
Produits exceptionnels	2	2
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2	2

NOTE N° 22 - IMPOTS

En milliers d' Euros au 31 décembre	2018	2019
Charge des impôts courants de l'exercice		
Charge des impôts courants de l'exercice A-1	9	(1)
Provisions pour redressement fiscal	(8)	8
Provisions pour risque fiscal		
CHARGE NETTE D'IMPOTS	2	7

NOTE N° 23 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d' Euros au 31 décembre	Solde	
2018	2019	2018	2019		2018	2019
(60)	(47)	5 878	6 325	Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires Intérêts sur titres recus (donnés) en pension livrée Charges et produits sur empr. ou prêts subordonnés remboursables Charges sur titres sub. à durée indéterminée et titres participatifs. Produits (charges) sur opérations de hors bilan	5 818	6 278
(60)	(47)	5 878	6 325	TOTAL DES INTERETS ET PRODUITS (CHARGES) ASSIMILES (1)	5 818	6 278
(101)	(68)	3 433	3 619	Com. sur opérations de prêts et emprunts interbancaires Commissions sur opérations sur titres Commissions sur opérations de change Commissions sur opérations de hors-bilan Commissions et produits (charges) divers	(101)	(68)
(101)	(68)	3 433	3 619	TOTAL DES COMMISSIONS ET DIVERS PRODUITS (CHARGES) (2)	3 332	3 551
(161)	(115)	9 311	9 944	TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) SUR OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES	9 150	9 829

(1) Dont Intérêts sur opérations avec :
BNP Paribas (charges : 47 / produits : 6 325)

(2) Dont Commissions sur opérations avec :
BNP Paribas (charges : 68 / produits : 396)
BNPP Asset Management (charges : 0 / produits : 99)
Cardif Assurance Vie (charges : 0 / produits : 3 124)

NOTE N° 24 AUTRES INFORMATIONS**I - Rémunération des organes de Direction**

L'information globale des rémunérations des membres des organes d'administration et de direction porterait préjudice à certains d'entre-eux, et n'est par conséquent pas mentionné dans l'annexe des comptes annuels, comme le prévoit le décret n°94-663 du 02/08/94.

II - L'effectif moyen se décompose de la façon suivante

	2018	2019
Effectif Moyen (1)	396	368
- dont cadres	142	140
- dont techniciens & employés	254	228

(1) En complément de ces effectifs salariés de BNP Paribas Réunion, 9 détachés travaillent sur le site de cette entité pour ses besoins spécifiques

III - Appartenance au groupe BNP Paribas :

Les comptes de BNP Paribas ANTILLES-GUYANE sont inclus dans les comptes consolidés, consultables 16 Boulevard des Italiens 75009 PARIS cédex, établis par BNP Paribas SA- SIRET : 66204244900014

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 12 MAI 2020

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

[...]

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

(En euros)

Détermination du bénéfice distribuable	
Bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019	377.624,16
Diminué des pertes antérieures comptabilisées au poste « Report à Nouveau »	(26.104.804,15)
Augmenté du Poste Légale	0
Soit un total de : Lequel ne formant pas de bénéfice distribuable.	(25.727.179,99)
Affectation du total ne formant pas de bénéfice distribuable	
Dotation au poste « Réserve légale »	0
Dotation au poste « Réserve extraordinaire »	0
A titre de dividendes attribués aux actionnaires	0
Soit un solde affecté au poste « Report à Nouveau » de :	(25.727.179,99)
Total	(25.727.179,99)

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y aura pas de distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

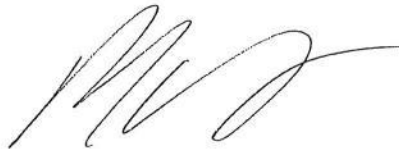
Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend également acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Pour Extrait certifié conforme

Fait à Fal de Lauca,

Le 12 mai 2020



Monsieur Pierre-Louis Deumier

Administrateur et Directeur Général